



Engagé·es
au quotidien

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 18 décembre 2025

Le CA de la honte !

SOMMAIRE

1. Compte rendu des réflexions du groupe de travail interministériel - information	1
2. Création d'une contribution à la part employeur de la pension civile pour les établissements en gestion directe (EGD) - Délibération	2
3. Création d'une contribution à la part employeur de la pension civile et adoption d'un avenant à la convention type proposée aux établissements de droit local dits "conventionnés" - Délibération	3
4. Modalité de participation financière des établissements partenaires aux frais de fonctionnement du réseau - Délibération	3
5. Budget initial 2026 - Délibération	4

1. Compte rendu des réflexions du groupe de travail interministériel

Sous couvert de « dialogue », de « convergence » et d'«attachement profond au réseau», la DGM déroule une réforme déjà bien balisée : économies, rationalisation et recentrage, le tout enrobé d'un vocabulaire lénifiant. On promet de ne pas faire payer les familles, tout en annonçant le gel des recrutements, la fin des dérogations, le réexamen de la cartographie des établissements et le besoin de redéfinir les missions de l'Agence. Les personnels sont chaleureusement remerciés... juste avant que leurs postes ne disparaissent. La concertation se poursuivra, établissement par établissement, pendant qu'une mission externe sera chargée de rendre la réforme présentable.

Objectif final : réduire la charge budgétaire sans toucher à la « qualité » de l'enseignement, un vrai plan d'austérité présenté comme une modernisation nécessaire.

2. Crédation d'une contribution à la part employeur de la pension civile pour les établissements en gestion directe (EGD)

L'histoire commence avec la **contribution financière de 6% pour les EGD et conventionnés** (2% pour les anciens homologués), instaurée pour financer des projets immobiliers et la pension civile. En 2008, le **TA de Paris a annulé cette collecte**, jugeant qu'aucun texte n'autorise le CA à prélever d'autorité une ressource, qualifiant la contribution de **prélèvement obligatoire perçu sans base légale**.

En réaction, le **CA du 29 novembre 2013** a tenté un **cadrage juridique**, ajustant la forme sans toucher au fond : le principe et les montants sont restés les mêmes.

Aujourd'hui, la **nouvelle proposition** pour les EGD et conventionnés reste **très discutable** :

- La **PFC (participation financière complémentaire)**, qui comprend déjà une part destinée à la **pension civile**, est maintenue.
- La nouvelle contribution prévoit de financer encore **cette même part patronale**, ce qui revient à **faire payer les établissements deux fois pour la même chose**.
- La part fléchée à l'immobilier n'est pas respectée : les EGD ayant thésaurisé pour leurs projets doivent **puiser dans leurs réserves** pour faire face aux nouvelles dépenses et à celles incompressibles.

En résumé, le système actuel est un double prélèvement déguisé. Tout le monde y perd : les établissements, les personnels et les familles !

VOTE de la délibération : 17 voix CONTRE dont celles de la FSU et 17 voix POUR.

La délibération est adoptée car la voix du Président de l'instance est prépondérante.

La mise en place d'une telle mesure, inacceptable et votée de justesse sera très difficile!

3. Crédation d'une contribution à la part employeur de la pension civile et adoption d'un avenant à la convention type proposée aux établissements de droit local dits "conventionnés"

Ces établissements seront amenés à supprimer un nombre considérable de postes de détachés afin de pouvoir supporter financièrement cette réforme. Les risques de déconventionnement de ces établissements dus, eux aussi, à cette disposition budgétaire seront importants et réels. L'opérateur doit aider les établissements conventionnés en difficulté, qui sont souvent des petits établissements. Ici, ce sont eux qui vont souffrir les premiers, cette mesure va à contre sens des missions de l'AEFE.

VOTE de la délibération : 17 voix CONTRE dont celles de la FSU et 17 voix POUR.

La délibération est adoptée car la voix du Président de l'instance est prépondérante.

4. Modalité de participation financière des établissements partenaires aux frais de fonctionnement du réseau

La FSU s'étonne qu'aujourd'hui certains partenaires ne participent à aucune contribution et elle affirme que la hausse de la contribution des partenaires est largement justifiée. La DGM légitime la nécessité de certaines exonérations compte tenu de contextes diplomatiques spécifiques, notamment au Liban.

L'effort demandé reste cependant encore trop insuffisant notamment pour les établissements à but lucratif et il est dommage qu'aucune distinction ne soit faite en fonction des établissements (but lucratif, associatif, à gestion parentale...)

Le président propose un vote de la délibération avec précisions : un groupe de travail sera chargé de prendre en compte le modèle économique et social des établissements partenaires avant de définir le taux de leur contribution.

VOTE de la délibération : 4 voix CONTRE, 2 abstentions et 28 voix POUR dont celles de la FSU. La délibération est adoptée.

5. Budget initial 2026

Sur la baisse de la subvention

La nouvelle contribution "de sauvetage" est censée rapporter 11.44 M€ en recettes nouvelles alors que l'Etat baisse sa subvention de 26,5 M€. Il est demandé à l'opérateur un effort conséquent au lieu de le soutenir. On entend constamment et partout depuis le début de cette réforme que l'opérateur est un outil formidable qu'il faut préserver : arrêtons les formules vides de sens ! Ce budget contredit ces paroles et nous montre une volonté politique tout autre. Cette nouvelle baisse de subvention, dans ce contexte d'impasse budgétaire d'un des plus grands opérateurs de l'Etat, est un scandale !

Dans la continuité, la FSU attire l'attention sur les postes avec la fermeture de 107 postes de D3 (enseignement) annoncée pour la rentrée 2026 : ne nous y trompons pas, ces fermetures fragilisent le réseau. Totalement opposée à ces fermetures massives, la FSU n'en restera pas moins vigilante à ce que l'Agence ne cible qu'uniquement les postes vacants !

De la même façon, en Centrale, l'annonce de fermeture de l'ensemble des postes non pourvus ne résoudra rien et ne fera qu'augmenter la charge de travail qui pèse déjà lourd dans certains services.

Sur l'enveloppe de l'ISVL

Nous avons appris, à la lecture des documents préparatoires de ce CA, que l'enveloppe de l'ISVL serait diminuée de 4,5 M€, du fait de l'impact du coût de la protection sociale complémentaire (PSC) dans le budget de l'Agence sous prétexte que la protection santé était un des critères de calcul du barème de l'indemnité.

Nous atteignons le niveau zéro du dialogue social, c'est honteux et indigne de l'opérateur.

La FSU dénonce un principe scandaleux et sans nul doute non réglementaire puisque l'employeur ne financera donc pas la part patronale de la PSC. Il en fait supporter le financement par les D3 et résidents (enseignants) en ponctionnant leur indemnité de vie locale.

Notons que les D1 et D2 (encadrants et formateurs) ne sont pas concernés par cette baisse de leur indemnité d'expatriation. C'est donc les personnels d'enseignement qui financeront la PSC de tous les personnels !

Les textes et procédures n'étant pas respectés et la mesure étant injuste et immorale, la FSU annonce qu'elle n'hésitera pas à aller au contentieux si cela s'avérait nécessaire.

VOTE du budget : 17 voix CONTRE dont celles de la FSU et 17 voix POUR.

Le budget est adopté car la voix du Président de l'instance est prépondérante.